

Détachement entrant

Je souhaite devenir enseignant du second degré public, CPE ou Psy EN par la voie du détachement.

La procédure de détachement entrant est pilotée nationalement par la Direction Générale des Ressources Humaines du Ministère (DGRH). Les modalités de candidature et le calendrier font l'objet chaque année d'une note de service publiée au Bulletin Officiel.

Les conseils pour me préparer à compléter mon dossier



Vérifier que je remplis les conditions d'éligibilité :
[Note de service ministérielle](#)



Me renseigner sur le métier et/ou la discipline dans lesquels j'envisage d'exercer :
[Devenir enseignant](#)
[Les sites disciplinaires académiques](#)

Etre attentif au [Calendrier académique](#)



Réunir les pièces constitutives à mon dossier (cf P7 du vademecum):

- CV
- Lettre de motivation sur laquelle je précise les secteurs géographiques souhaités (par ordre de priorité) en consultant cette [carte](#).
- Diplômes: (cf P3 du Vademecum)
- Toute autre pièce relative à une situation particulière



Recueillir l'avis de mon supérieur hiérarchique ([Annexe 6](#))



Je suis prêt(e) à saisir ma candidature sur Pegase.



Vos interlocuteurs

Si je souhaite être accompagné(e) dans mon projet professionnel de détachement :

- Je peux contacter le pôle mobilité du Département des Personnels Enseignants : detachement2026@ac-lille.fr



Pour aller plus loin

[La note de service du 4 novembre 2025, parue au Bulletin Officiel n°43 du 13 novembre 2025.](#)

Je souhaite en savoir un peu plus : je dispose d'un [vademecum](#).



Détachement entrant

Dans un corps enseignant du second degré, CPE ou Psy EN

